Ifer, du manoir médiéval à la ferme périurbaine

Romain Vassal, Octobre 2026
Acigné Autrefois

Une « vieille chanson de Bretagne »[1] évoque un « sir d'Yffer » . Il s'agit d'un poème lyrique où une certaine madame Lambert se lamente, sans nouvelles de son mari, un chevalier parti en croisade au Levant pour la guerre sainte avec pour compagnon le seigneur d'Yffer.

Vous qui v'nez d'la Syrie,
Où combat mon mari,
Dites-moi, je vous prie,
A-t-on nouvelle de li ?
Il a quitté sa montagne
Pour venger Seigneur Jésus !
Depuis sa dernier' campagne,
De li nous n'avons rien su,
Vous n'auriez pas vu Lambert
Qui quitta son Château-Vert
Pour partir o l'sir d''Yffer?
[...]
Vous n'auriez pas vu Lambert,
Qui des Turcs brave le fer
Et qui partit avec d'Yffer ?

Cette chanson populaire pourrait bien faire référence à un seigneur acignolais du Moyen Âge, le seigneur d'Ifer *dont le manoir se situait à l'emplacement de l'actuelle ferme d'Ifer, au nord-ouest du chef-lieu de la commune d'Acigné.*





Vue actuelle de la ferme et des terres d'Ifer au nord-ouest du bourg d'Acigné, que l'on distingue au fond.

1 Dans *Chansons populaires chez les anciens et chez les Français* publiées par Charles Nisard (1808-1889)

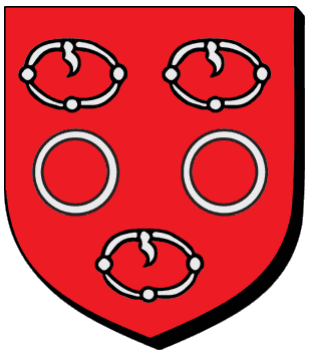
Un fief médiéval infernal

Ifer était un ancien fief relevant du duc de Bretagne puis du roi de France. Aux temps de la Bretagne médiévale, la terre d'Ifer était concédée par le duc à son vassal au cours de la cérémonie de l'hommage.

Dès 1241, le cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes mentionne par deux fois un certain chevalier (*milites*) nommé Acharia de Infern.

Grâce à une charte de juin 1243 contenue dans ce même cartulaire écrit en latin, on sait qu'un certain prêtre nommé Mathei de Inferno fit don à l'abbaye de dîmes de la paroisse de *Accignei*.

On peut aisément traduire le nom de ces deux personnages en Acarie et Matthieu d'Enfer, en français, si l'on suppose que le toponyme tire son origine dans l'adjectif latin *infernus, -a, -um*. qui signifie « d'en bas » et par extension « des enfers ». De même, on comprend que *Infern* a évolué en Ifer comme *Accignei* évolua en Acigné. On note toutefois les variantes suivantes dans les textes ou traductions mentionnant ce lieu-dit : *Enfer, Infern, Iffer, Ifert, Iffert, Yffer* et *Yfer*.



Le blason d'Ifer en 1381,
de gueules à trois fermaux d'argent accompagnés de deux annelets du même, d'après l'Armorial de Bretagne.

Maisons nobles et manoirs d'Acigné

Acigné comprenait de nombreux manoirs, c'est à dire des résidences nobiliaires qui, sans pouvoir être qualifiées de châteaux, se distinguaient des habitations roturières par des signes visibles de noblesse comme une salle de réception qui en impose, un pigeonnier, des dépendances importantes, parfois une chapelle, des douves, etc. Ifer comportait certains de ces éléments typiques de l'habitat aristocratique, ce qui permet d'affirmer qu'il y a bel et bien eut un manoir d'Ifer, aussi dénommée maison noble d'Ifer.

Si certaines de ces résidences nobiliaires sont toujours visibles, d'autres ont physiquement disparu du paysage ou ont été remplacés par des bâtiments beaucoup plus récents, perdant de leur spécificité. Reprenant entre autre la monographie sur Acigné de Paul Banéat[2] en voici une liste avec une idée de leur ancienneté potentielle, du moins si l'on se fie à la première date où elles apparaissent dans les textes.

Manoir d'Épinay, 1037
Manoir d'Ifer, 1243
Manoir de Monthélon, 1266
Manoir de Forges, 1398
Manoir des Escures, 1400
Maison de la Gretais, 1404
Manoir de Bréhon (ou Brayon), 1421
Manoir de la Rougerais, 1427
Manoir de Grébusson, 1427
Manoir du Hil, 1427
Manoir de la Havardière, 1427
Manoir de la Beschère, 1427
Maison du Plessix, 1513
Manoir de la Ville-Guy, 1513
Manoir du Breil, 1515
Manoir de la Boissellerie, 1572
Manoir de la Méraudière, 1594
Maison noble des Onglées, 1599 (avant le château)
Maison noble du Guichet, 1622
Maison de Bout de Lande, ?

La manoir d'Ifer et d'autres sont donc d'origine médiévale assurée. Certains sont des créations plus récentes, comme la maison noble du Guichet, propriété qui a été anoblie en 1622 (ce qui procurait des avantages fiscaux) pour les Caradeuc, seigneurs de la Chalotais, famille qui la possédait alors.

2 Paul Banéat, Le Département d'Ille-et-Vilaine, Histoire-Archéologie-Monuments, Tome I, Librairie Moderne J. Larcher, 1927

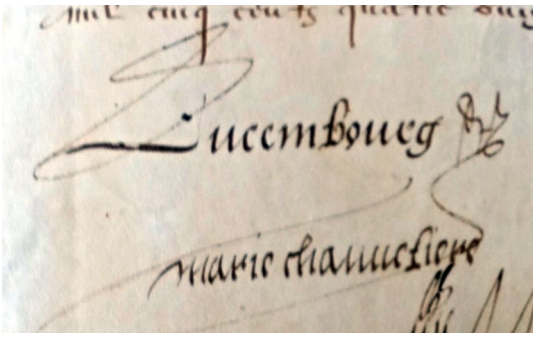
Au XIV[e] siècle, le seigneur Raoul d'Ifer possède également le domaine de la Dobiais en la paroisse de La Bouëxière (lieu-dit à l'est du bourg, aujourd'hui inclus dans l'agglomération) d'après une charte de 1331 présente dans le cartulaire de Vitré. Son fils, le chevalier Acaris d'Ifer hérita d'Ifer et de la Dobiais. Ce dernier dont le prénom est parfois orthographié Akaris ou Acarie ratifie le traité de Guérande en 1381 puis témoigne à l'âge d'environ quatre-vingt ans en 1392 au sujet des hommages prêtés aux ducs. Il déclare alors avoir connu le duc Jean III le Bon, mort en 1341 pour l'avoir servi cinq fois en Flandres durant la Guerre de Cent-Ans qui commençait alors et rappelle l'hommage que fit son père à Arthur II de Bretagne, duc de Bretagne de 1305 à 1312.
En 1427, lors de l'enquête pour la réformation des fouages, les seigneurs d'Ifer sont propriétaires également de la Rougerais.

A la fin du Moyen Âge, la terre d'Ifer appartient à un certain Guy de Tallie, sieur de la Dobiais en La Bouëxière puis à son fils aîné Guyon de Tallie. En 1445, ce dernier détient notamment « l'hôtel d'Iffer », la cour, les courtils attenant contenant trois journaux ainsi que des terres dont la « Vigne nouvelle » ou le « Champ du Chêne ». Ce manoir, avec ses dépendances, passe ensuite dans les mains de Renée de Tallie puis de son fils, Jean Le Veneur, issu de son mariage avec Charles Le Veneur, baron de Tillières. En 1502, Charles Le Veneur, « seigneur de Tallie et d'Yfer » rend aveu au roi en tant que garde naturel de son fils pour le lieu et manoir d'Ifer, les diverses terres, courtils, vergers, landes, pâtures et hébergements situés entre le manoir et le village de Monthélon ainsi que les rentes du terroir du Boulais, du village de la Marquerais et du bourg de Noyal-sur-Vilaine.

Un manoir de bourgeois rennais

Entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, la ville de Rennes prend de l'importance et gagne en habitants notamment avec la création du parlement de Bretagne et du présidial de Rennes. Cela est propice à la naissance d'une bourgeoisie robine avec les officiers de justice. Ces gens aisés adeptes de la double résidence acquièrent des propriétés en campagne, proche de la ville. C'est le cas pour de nombreux manoirs et maisons nobles d'Acigné comme Ifer ou la Havardière.

Ifer change ainsi de propriétaires : Jean Luxembourg et de Marie Chauvellière, déjà propriétaires d'Ifer depuis au moins 1585, rendent un aveu[3] pour Ifer en 1588. Ils déclarent avoir acheté à la dame d'Acigné, Jeanne du Plessix, le logis et la métairie d'Ifer entourés de douves, des jardins, bois, taillis, landes et prés aux environs, notamment à « la Planche[4] d'Ohin » et « la Pièce de Maillé ». Ils détiennent aussi un pressoir et des pièces de terre dites des « Vieilles et Nouvelles Vignes ». En outre, ils ont droit de pêchage en la rivière de « Villaigne » et de « Voulvre »[5] qui bordent leurs terres. Ils sont alors « sieur et damme d'Iffer et la Marqueraye ». Ils demeurent à Rennes, où ils ont acheté en 1585 le lieu de Villeneuve[6], en la paroisse Toussaints.



Signatures de Jean Luxembourg** (ou Lucembourg) **et Marie Chauvellière.

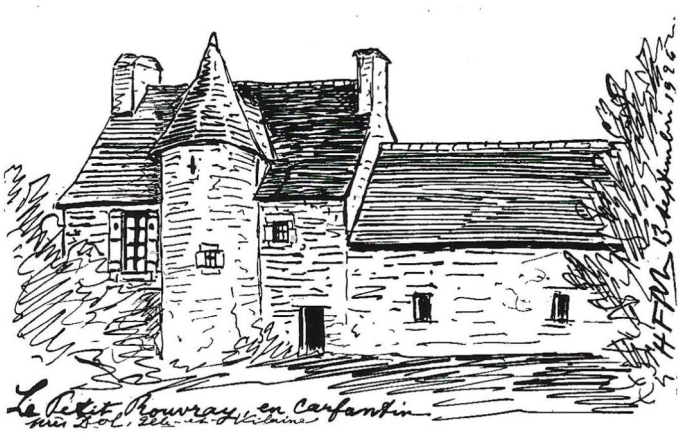
3 En droit f*éodal*, l'*aveu* est une déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief (par achat ou héritage).

4 Il s'agit du Pont d'Ohin, la rivière du Chevré étant franchie par un gué et une passerelle – la planche – parallèle pour les piétons qui pouvaient ainsi passer à pied sec. Les lieux-dits « La Planche », assez nombreux, ont cette origine.

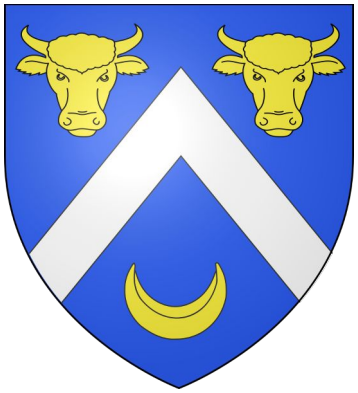
5 La Vilaine et la Vœuvre, ce dernier nom étant celui donné autrefois au Chevré.

6 Dans l'actuel quartier Sud-Gare de Rennes.

À quoi pouvait ressembler l'ancien manoir d'Ifer avant sa démolition à la fin du XIX^e^ siècle ?
Nous n'en avons aucune représentation mais, à l'examen de l'emprise au sol sur le cadastre de 1819 (voir plus loin), c'était un bâtiment assez modeste en surface, positionné au coin de la cour dans le prolongement d'un bâtiment agricole accolé, un peu comme ici (manoir du Petit Rouvray, dessin de Henri Frotier de la Messelière, 1924). Les logis nobles se distinguaient ordinairement par une élévation un peu plus importante et, souvent, par une tourelle d'escalier accolée à l'avant ou à l'arrière.



Leur fille, Renée Luxembourg (1580-1640) se maria avec un avocat au parlement de Bretagne, Sébastien Frain, sieur du Chesnais. Ce dernier est anobli par Louis XIII en novembre 1624. Leur fils, Pierre Frain, né en 1599, conseiller du roi au siège présidial de Rennes[7] hérite d'Ifer tandis que son frère hérite de la Marquerais. Il se marie en 1631 avec Perrine Gillette Le Corvaisier en la chapelle du palais épiscopal de Rennes et est maintenu dans sa noblesse comme sieur d'Ifer en 1669. Le couple est à l'origine de la famille noble Frain de la Villegontier dont le siège seigneurial est à Parigné.



Le blason de la famille Frain.

La famille Frain ne reste pas propriétaire d'Ifer et à la fin du XVII^e^ siècle, ce sont les Malécot qui s'installent dans le manoir. L'écuyer Gilles Malescot, sieur des Hayes, en est propriétaire en 1669. Il est notaire, secrétaire et conseiller du Roy et greffier civil au parlement de Bretagne. Son fils, l'écuyer Pierre Malescot dit « Monsieur d'Yfert », meurt à Rennes, rue Saint-Georges chez son frère en 1678.

Le contrat du métayer d'Ifer au XVII^e^ siècle

Un bail à métayage[8] passé à Rennes devant notaire en novembre 1669 nous permet de comprendre un peu mieux l'environnement de la métairie d'Ifer à l'époque. Les nouveaux métayers sont Jean Perrucel et Olive Beiller de Monthélon. Le bail de six ans leur donne la jouissance de la métairie située dans la cour d'Ifer seulement. Ils ne peuvent pas disposer du reste des bâtiments présents dans la cour, à savoir la « retenue » c'est-à-dire le manoir, l'écurie, la grange et le pressoir banal. Ils ne peuvent pas non plus disposer des châtaigneraies, marronniers, noyer et « fruits à couteaux » situés dans les jardins. Cependant, ils peuvent cueillir les pommes à cidre et en faire du cidre qui sera partagé à moitié entre les fermiers et le propriétaire. Ils doivent cultiver environ trente journaux[9] de terre aux alentours en blé, froment, seigle, avoine et blé noir. Les métayers doivent transporter les pommes, les poires, les tonneaux de cidre ainsi que les grains récoltés jusqu'à Rennes où demeure le propriétaire, Gilles Malescot, rue Saint-Georges. Il leur revient la charge

7 Le présidial de Rennes est un tribunal créé à Rennes par le roi en 1551 pour juger en appel certaines affaires traitées par des seigneurs dans leur domaine.

8 Le métayage est une modalité de louage d'un domaine agricole où les produits sont partagés entre le cultivateur et le propriétaire. Ce dernier est plus directif dans la conduite des cultures que dans les contrats de fermage pour un montant financier, le propriétaire d'une métairie étant intéressé à la nature des récoltes.

9 Une quinzaine d'hectares

aussi de transporter le cidre issu du droit de pressurage que détient Malescot grâce à son pressoir situé à Ifer.
Les métayers doivent aussi selon les termes du bail convertir l'ancien « bois de Nauvil » et y faire paître vaches et porcs. En effet, ils doivent fournir des vaches, des veaux, des génisses mais aussi six pourceaux par an, deux douzaines de chapons entre la Toussaint et Noël et deux douzaines de poulets à la Pentecôte. En outre, ils doivent, sous peine d'être expulsés, charroyer vingt charrois de bois par an pour le chauffage de leur propriétaire à Rennes. Ils ont aussi le devoir de trouver les matériaux nécessaires aux réparations tant de la métairie que du manoir, de récolter le bois tombé dans les terres du propriétaire pour les rassembler dans la cour d'Ifer, de curer les fossés, tailler les haies et entretenir la couverture de leur logement ainsi que les portes et fenêtres de la métairie et de la cour. Ils ont aussi le devoir de réserver le foin récolté pour les chevaux du propriétaire lorsqu'il réside à Ifer.
Cependant, Gilles Malescot se réserve aussi le droit de louer quelques terres éloignées de la métairie comme « le bois et le verger de la Rougerais » à d'autres fermiers.

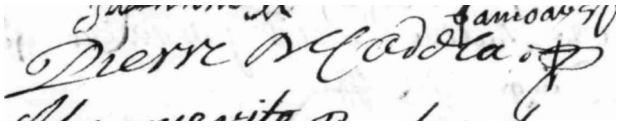


Ifer sur le cadastre de 1819.
On peut penser que les bâtiments d'Ifer présentaient une configuration similaire au XVII^e^ siècle. Le manoir (n° 728, appelé La retenue dans l'état des sections du cadastre) est dans l'angle nord-ouest avec des petits appendices à l'arrière, sans doute des tourelles d'escalier classiques dans ce type de construction. Les autres constructions sont la métairie (n° 728) et ses dépendances agricoles.

Encore et toujours propriété de robins rennais

L'écuyer Pierre de Cadelac (1633-1686), sieur de Chaufour et greffier au présidial de Rennes achète la terre d'Ifer en 1681, il rend alors un aveu au roi pour cette terre qui est notamment constituée d'un jardin donnant sur une grande cour close cernée de murs de terre sur une partie et de fossés de l'autre, où se trouve la « maison noble d'Yfer » et une « autre maison pour le logement du fermier ». Le domaine contient des terres à la Rougerais et à Monthélon ainsi que des bois à Ifer et aux Bilheudières, le hameau situé derrière Ifer.
Son fils issu de son mariage avec Michelle Jaunay, Jean de Cadelac, procureur au présidial de Rennes devient sieur d'Ifer et se marie avec Anne Jamoays, dame de la Courrouze en 1682 en l'église Saint-Aubin de Rennes. Anne et Jean meurent tous deux à Ifer, elle en janvier 1715 puis lui, cinq ans plus tard, en novembre 1720 à l'âge d'environ soixante ans.

La signature de Pierre de Cadelac.



Leur fille, Marie Julienne de Cadelac a épousé en décembre 1709 en l'église Saint-Aubin de Rennes, François-Gilles Le Lymonnier. Le couple a un premier fils, Jean Emmanuel de Lymonnier en 1710 avant d'acheter en 1715 du manoir de la Courrouze, à l'ouest de Rennes où naît très probablement leur autre fils, Jean Baptiste Le Lymonnier de la Marche en novembre 1717.

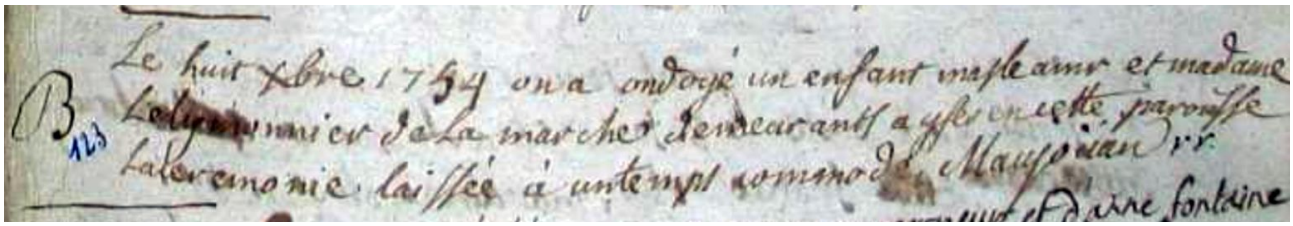
Un enchevêtrement de seigneuries

La seigneurie d'Acigné, recouvrant toute la paroisse, et ces multiples petites seigneuries acignolaises que sont ces terres nobles centrées sur un manoir ou une maison noble forment à nos yeux aujourd'hui un capharnaüm peu compréhensible. Rassurez-vous, à l'époque déjà, il fallait des juristes experts pour s'y retrouver dans ces fiefs petits et grands imbriqués les uns dans les autres et assurer les arbitrages en s'appuyant sur un historique d'une complexité infinie.
Cet organisation trouve son origine dans l'instauration de la féodalité au tournant de l'An Mil. Le pouvoir central étant affaibli, se mettent en place des liens personnels entre « leaders » locaux, des guerriers en général. Un seigneur s'assure les services de fidèles, l'aide militaire le plus souvent, en échange d'un fief qui lui est octroyé. Ces fidèles sont des vassaux. Le même schéma s'instaure entre princes et barons, entre barons et seigneurs de paroisse, comme entre seigneurs de paroisse et chevaliers de village. Ils sont tous seigneurs à leur échelle et ces fiefs sont à la fois des terres et des prérogatives.
Ces fiefs s'inscrivent dans la durée, se transmettant de génération en génération, changeant de détenteurs à l'occasion d'alliances matrimoniales, de ventes, etc. C'est ainsi que certains se retrouvent détenteurs de nombreux fiefs et ne sont donc plus dévoués à un seigneur unique. De toute manière, la puissance royale reprenant de la vigueur et les villes gagnant de l'importance économique, la féodalité tend à se disloquer au fil des siècles, sans disparaître cependant avant la Révolution, les prérogatives acquises à un moment étant considérés comme immuables et attachées à la terre.

Les possesseurs de manoir étaient « maître chez eux » pour l'administration de leurs terres et de leurs métairies, mais ils demeuraient dans la mouvance féodale de la « grande seigneurie », celle d'Acigné.
Pour en revenir à Ifer, on lit dans des textes du XVI^{e} au XVIII^{e} siècle que le seigneur d'Ifer est vassal de celui d'Acigné (qui lui même est vassal de celui de Vitré), que la justice du seigneur d'Acigné s'exerçait bien à Ifer, que les paysans d'Ifer devaient faire moudre leurs céréales au moulin banal d'Acigné et que le seigneur d'Ifer devait verser certaines rentes au seigneur d'Acigné.
Mais, comme rien n'est simple dans ce droit féodal, souvent une accumulation de coutumes et de droits particuliers, le seigneur d'Ifer avait un pressoir banal dont il imposait l'utilisation à ses paysans et aux voisins, qui n'allaient donc pas aux pressoirs banaux du seigneur d'Acigné à la place des Halles ou aux Clouères. Il avait également droit de « pêchage » dans la Vilaine et le Chevré.
Des seigneurs d'Ifer indiquent qu'ils tiennent Ifer « prochement du roi », alors qu'ils sont cités comme vassaux du seigneur d'Acigné. Ce n'est pas incompatible, les allégeances pouvant s'additionner et se hiérarchiser, certes de manière un peu confuse.
Rachetés par des Rennais, la terre noble d'Ifer pourra passer même au main de propriétaires du tiers-état. Cela semble paradoxal mais c'était loin d'être inhabituel, les grands principes cédant devant le pouvoir de l'argent. Dans ce cas, cependant, on ajustait quelque peu les privilèges fiscaux dont bénéficiaient la seigneurie et son maître.

D'Ifer à la mairie de Toul

Jean Baptiste Le Lymonnier de la Marche est baptisé en 1718 à Guéhenno. Il devient capitaine des grenadiers au régiment de la Marche et chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis puis se maria avec Marie Josephe Françoise Angélique de la Chapelle qui lui donne deux fils, tous deux nés à Ifer en Acigné : Jean Baptiste Paul Le Lymonier de la Marche (1754-1829) et Jean Baptiste Joseph Louis (1756-1757).



Enregistrement de l'ondoiement de Jean Baptiste Paul Le Lymonier à Acigné en 1754. « *Le huit Xbre 1754 on a ondoyé un enfant masle a mr et madame Lelymonnier de la marche demeurants a yfer en cette paroisse. La ceremonie laissée a un temps commode. Maujouan rr »* (recteur). *Il ne sera baptisé que quatre ans plus tard. Les nobles et assimilés étaient adeptes des baptêmes tardifs pour faire venir les membres éloignés de la famille.*

Quelques mois après la mort prématurée du deuxième fils en nourrice à la Lande d'Acigné, le premier est baptisé en l'église Saint-Gildas d'Auray en août 1758. Sa mère, Marie Josephe Françoise Angélique de la Chapelle, meurt veuve à Auray en 1767 alors que Jean Baptiste Le Lymonier a seulement douze ans.

Après une carrière de militaire, devenant sous-lieutenant en mars 1777 puis lieutenant en 1781, on retrouve Jean Baptiste Le Lymonier de la Marche à Toul, dans l'est de la France en janvier 1786 lors de son mariage avec Marie Charlotte d'Archambault. Il est alors lieutenant au régiment du Berry et se dit originaire du « château d'Iffert près Rennes ». En 1788, le couple a un fils, Jean-Baptiste. En 1789, notre natif d'Acigné est commissaire aux preuves pour la vérification des titres de noblesse à Toul et figure parmi les gentilshommes convoqués pour l'élection des députés aux État-Généraux et se présente comme sieur d'Ifer et Kervasi en Bretagne. Il quitte le pays lors de la Révolution, on constate son émigration en septembre 1792[10].
Ensuite, il est fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis et écuyer de main de la fille de Louis XV, Adélaïde de France. Le 5 avril 1814, à l'abdication de Napoléon, Jean-Baptiste devient maire royal de Toul. Il cesse ses fonctions lors des Cent-Jours en mars 1815 puis est nommé à nouveau maire par le préfet Jankovitz en août 1815. Il devient chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur à cette époque. Il reste maire de Toul jusqu'à 74 ans et meurt en sa maison, rue d'Inglemur le 21 juillet 1829, huit jours après sa démission et moins d'un an après avoir accueilli Charles X dans sa ville.

Jean Baptiste Le Lymonier était un royaliste convaincu. Émigré pendant la Révolution, il vit alors ses biens confisqués, dont Ifer. Il fut nommé maire de Toul dès le retour de Louis XVIII sur le trône. Autre manifestation d'engagement royaliste, il faisait toujours mention de son titre d'ancien écuyer de Madame Adélaïde dans les actes d'État-Civil qu'il rédigeait en tant que maire.
On sait aussi qu'il fut franc-maçon et fréquenta avec son épouse la loge maçonnique des Neuf-Sœurs à Toul.
Si on considère la Révolution française comme mettant fin à la seigneurie, on peut dire que celui qui devint maire de Toul fut le dernier seigneur d'Ifer.

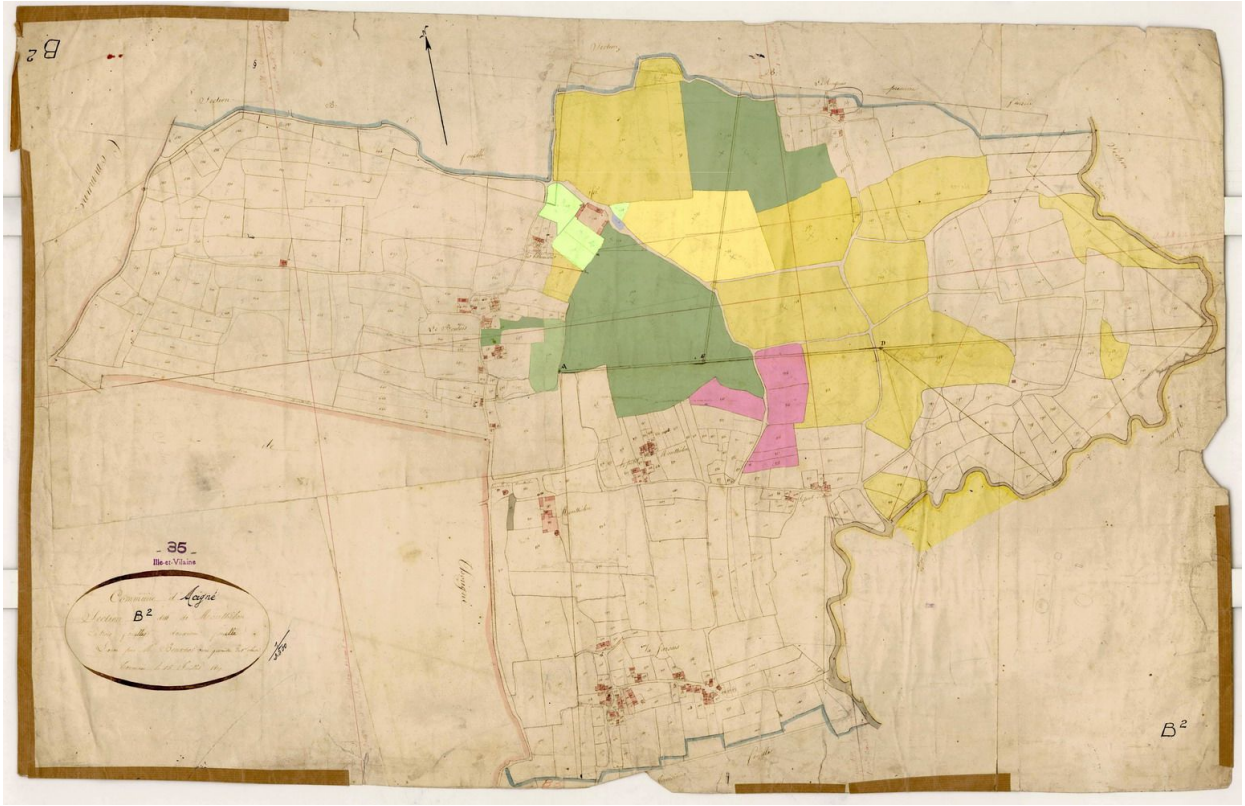
Ifer et ses terres

En se basant sur divers documents disponibles, de l'aveu de 1588 par Jean Luxembourg et Marie Chauvelière à l'état des sections du cadastre de 1819, on peut se faire une idée du périmètre de la seigneurie d'Ifer sous l'Ancien Régime.

Le manoir (la retenue ou l'hôtel) d'Ifer, détruit vers 1879, et les autres bâtiments participaient à clore la cour, avec par endroit des murs de terre et des fossés. Au sein de cette cour, le manoir était

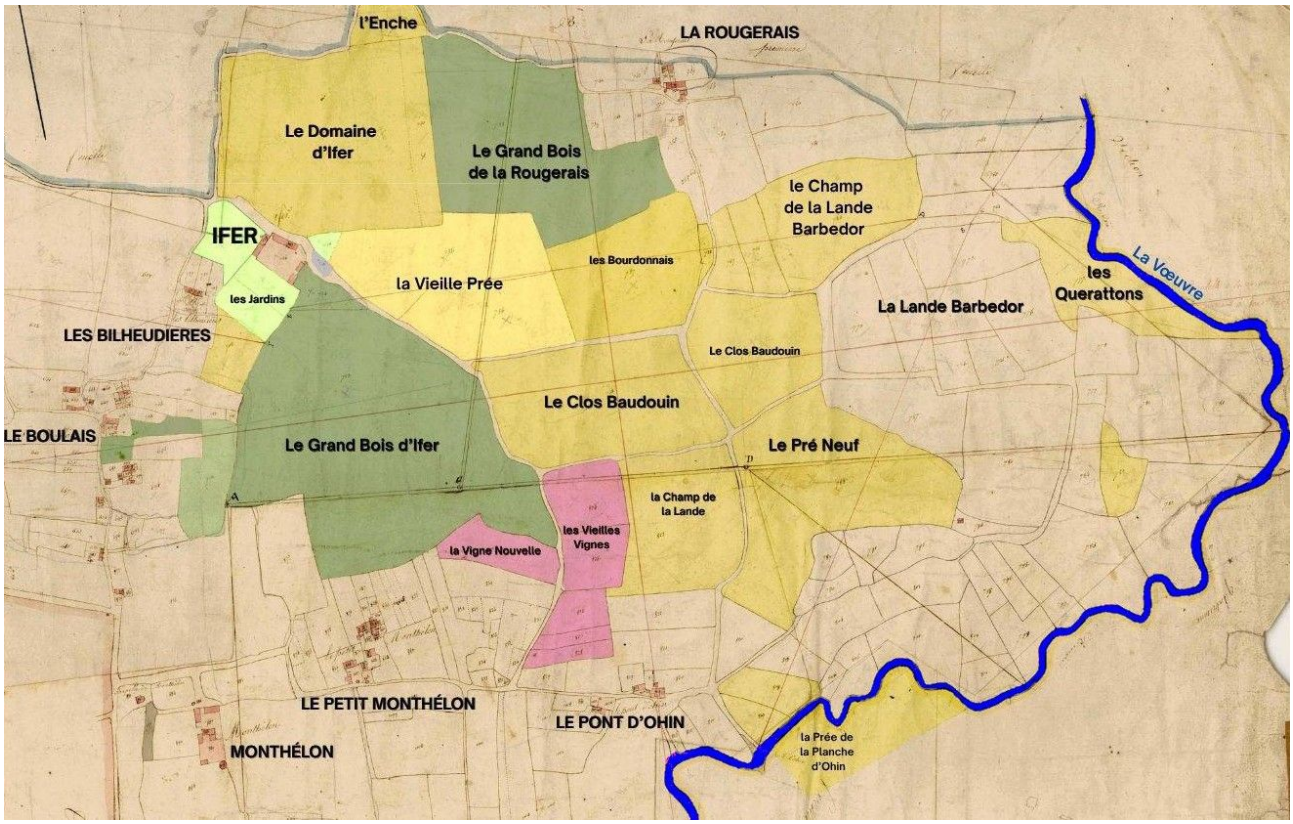
10 En l'an II, les prêtres acignolais Jean et François Simonneau sont aussi déclarés comme immigrés.

dans le coin nord-ouest, on y trouvait également la métairie sur le mur nord, ainsi qu'une grange, une écurie, le pressoir banal et une fuie. On y entrait par une grande porte qui se tenait vraisemblablement à l'est voire à l'angle nord-est de la cour, face au vivier toujours présent aujourd'hui sous la forme d'une mare.



Les terres d'Ifer sur le plan de la section B2 (à l'ouest du Chevré) du cadastre de 1819. *Les parcelles qualifiées anciennement de bois sont en vert, celles qualifiées de vignes en rose, les terres en labour ou en pâture en jaune et les jardins en vert clair. Le regroupement des terres d'Ifer autour de la ferme a toujours été un avantage, caractéristique commune d'ailleurs à beaucoup d'anciennes terres nobles (Le Plessis, les Onglées, etc).*

Autour de la cour, on retrouvait le grand jardin au sud de la cour ainsi qu'un petit courtil derrière la maison principale à l'ouest avec des châtaigniers, des marronniers et un noyer. Derrière celui-ci se trouvait le petit bois des Bréhaudières. Au sud-est d'Ifer se tenait un grand bois bordé à l'ouest par le chemin allant du Petit-Monthélon à Ifer et au sud par une vigne. Le bois et la vigne furent transformés en labours et en pré à l'époque moderne tout comme le grand bois de la Rougerais situé au nord du vivier et à côté d'un petit verger. Les cultures se faisaient dans la terre dite du Grand Domaine d'Ifer située au nord de la cour et à l'est du bois de la Rougerais. Au nord de cette terre, on retrouvait des pommiers à cidre sur la pièce de terre de l'Enche. A l'est du vivier, toujours au nord de la route actuelle menant à la ferme, se trouvait une prairie nommée la Prée qui servit de pâturage comme de terre cultivée et qui était située tout près de la grande porte de la cour. A côté de la prée, on avait les champs de la Petite et la Grande Bourdonnaie puis de l'autre côté du chemin entre le Pont d'Ohin et la Rougerais se situait la Lande Barbedor et une autre pièce de terre donnant sur la Veuvre. Au nord de la Lande Barbedor, on avait des champs jusqu'à la Rougerais dont le champ au Chêne et au sud de la Lande Barbedor, se situait le Pré neuf à l'emplacement actuel de l'usine M-Extend (Mailleux). C'est ce que représentait à la fin du XVIIe siècle les biens du sieur d'Ifer mais avant cela, les biens d'Ifer étaient nettement plus vastes car ils comprenaient Maillé, la Marquerais en Thorigné, la prée de la Planche d'Ohin le long de la Vœuvre avant le gué des Roches non loin de la Jarsais, et même une partie du bourg de Noyal-sur-Vilaine à l'époque médiévale.



Les lieux-dits environnants et le nom des parcelles sur les terres d'Ifer.

XIX^{e} siècle, une belle ferme en lieu et place de l'ancien manoir

Dans les années 1780 et 1790, la ferme était louée au trésorier de la fabrique de la paroisse d'Acigné, Édouard Ridouel et à son épouse, Perrine Chassé, qui avaient d'ailleurs pour charge de gérer les biens de Le Lymonier lorsqu'il était émigré.
Le manoir et la terre d'Ifer de Jean-Baptiste Le Lymonnier de la Marche, ayant été confisqués, sont achetés comme bien national par Pierre Mancel en 1796 puis en 1814, Pierre-Antoine Mampon, marchand rennais, en est le propriétaire. Pierre Olivier Nicolas y est métayer en 1835. Vers 1840, les propriétaires sont Alfred Le Chapelier (1790-1848) et son épouse Ernestine Léon des Ormeaux (1805-1872) qui lèguent Ifer à leur fille, Julie Le Chapelier, marié à Godefroy de Saint-Germain. Durant le XIX^{e} siècle, la famille Bricet a tenu la ferme plus de cinquante ans sur deux générations : Jean Bricet et Jeanne Marie Coquelin puis Jean Bricet et Victoire Guillaudeux.

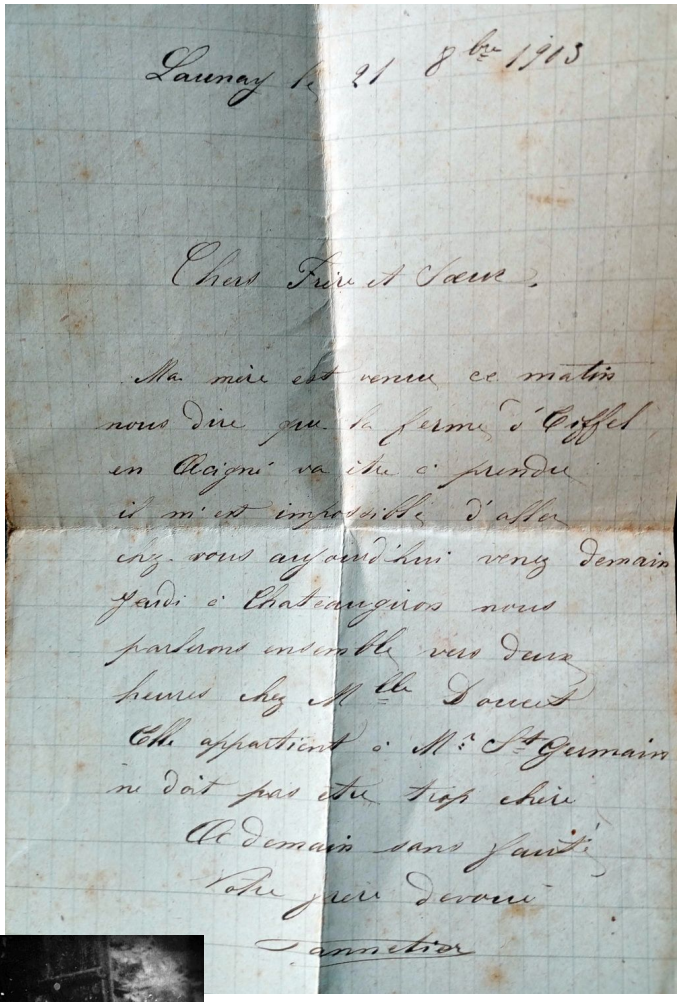


***La maison d'habitation actuelle d'Ifer** est reconstruite sur l'ancienne retenue détruite par un incendie en 1879.*
Elle a bénéficié d'autres modernisations depuis.

La bâtisse où l'on voyait selon Paul Banéat un portail, une fuie et des douves est détruite par un incendie en 1879 mais Godefroy de Saint-Germain reconstruit immédiatement la retenue. La nouvelle maison entre ensuite dans le patrimoine du comte Joseph de Saint-Germain puis de son fils, le comte Yvonnick de Saint-Germain, lesquels vivaient à Bains-sur-Oust, au château de Trécouët. Aujourd'hui encore, les descendants des comtes de Saint-Germain sont propriétaires de la ferme d'Ifer.

XX^{e} siècle, fermiers de père en fils

Depuis le début du XX^{e} siècle, c'est la famille Letort qui gère l'exploitation d'Ifer. Marie Letort, (1858-1923) et son épouse Sainte Pannetier (1863-1928) tenaient un moulin et une petite ferme à Amanlis. L'exploitation du moulin prenant fin, le couple voulut assurer un avenir à leurs enfants dans l'agriculture. Un frère de Sainte, agriculteur à Launay en Noyal-sur-Vilaine, avait eu connaissance de la vacance de la ferme d'Ifer en 1903 et en informa alors la famille Letort. Ils choisirent Ifer à Acigné à la place d'une autre ferme vacante située à Pocé-les-Bois pour profiter de la proximité de Rennes. C'est ainsi que vers 1905 Marie et Sainte Letort arrivent à Ifer avec leurs sept enfants.



Launay le 21 8bre 1903

Chers Frère et Sœur,

Ma mère est venue ce matin nous dire que la ferme d'Effel en Acigné va être à prendre il m'est impossible d'aller chez vous aujourd'hui vers demain jeudi à Châteaugiron nous passons ensemble vers deux heures chez Mlle Doucet Elle appartient à Mr St Germain ne doit pas être trop chère Adieu mais jusqu'à Votre prie devoué Pannetier

La lettre de 1903 à l'origine de l'installation de la famille Letort à Ifer.



La famille Letort au tout début du XX^{e} siècle. *Toutes les femmes portent la polka, la coiffe du pays.*

Parmi ces enfants, on retrouve Julien Letort, mort pour la France à la Grande Guerre ainsi que Rosalie Letort, infirmière lors de la Première Guerre mondiale qui partit après celle-ci comme religieuse à Lima où elle fut mère supérieure des Filles de la Charité.



La famille Letort quelques années plus tard dans la cour d'Ifer. *La grand-mère et les coiffes ont disparu.*

À leur arrivée, les Letort trouvent une ferme mal entretenue où ils doivent défricher les terres pendant des mois avant de pouvoir cultiver et élever vaches et génisses. Leur fils aîné, Joseph s'installe à Monthélon, leur fille Louise, seule à la Havardière, et Augustine au Breil.

C'est Amand Letort (1896-1991), bien qu'affaibli par les combats de la Grande Guerre et de santé fragile, qui reprend l'exploitation de ses parents en 1925 avec son épouse Maria Boisnard (1905-2004). Tout en maintenant l'élevage de vaches laitières, sur les cinquante hectares de la ferme, le couple fait du battage de graine de trèfle et se spécialise dans la production de cidre. Il avait également des pépinières de pommiers et vendait des greffons à la population d'Acigné. À l'automne, la cour se trouvait pleine de pommes issus de la ferme et de bien d'autres particuliers. Puis on produisait le cidre de la Toussaint à Noël, jour et nuit, pour les cafés rennais (pour lire l'article *Un flot de cidre pour Rennes* cliquez ici). En 1928, Amand Letort, le « patron d'Ifer » fait installer des cuves en béton permettant 100 000 litres de stockage de cidre par l'entreprise Novello de Rennes. On installa aussi un réservoir de 5000 litres d'eau qui a permis d'avoir l'eau courante.

Pour permettre cette importante activité la ferme comptait alors de nombreux domestiques agricoles dirigés par Amand Letort. Durant la Seconde Guerre mondiale, la famille Letort accueille quelques réfugiés dont un chef d'une entreprise d'électricité du Nord qui invita Amand Letort à demander l'installation de l'électricité. Ainsi, en 1942-1943, contre une livraison de pommes de terre en Allemagne, la ferme d'Ifer obtint l'électricité par le biais d'un transformateur situé dans le bas de la cour.



Vue aérienne de la ferme d'Ifer au début des années 1950 (photo IGN). *La ferme d'Ifer est exactement au centre de la photographie. Les champs plantés de pommiers à cidre – les petits points foncés – sont omniprésents.*

En 1959, Joseph Letort (1931-2024) reprend la ferme avec Yvonne (1939-2024), son épouse. Ils continuent l'élevage de vaches laitières tout en se lançant dans l'élevage porcin. La consommation de cidre chutant, ils décident d'arracher tous les pommiers en 1960.

Pour l'élevage porcin, une grande fosse fut construite dans l'étable attenante à la maison avec une passerelle située au-dessus permettant de nourrir les porcs. Ensuite, en 1973, une véritable porcherie avec une maternité et une salle d'engraissement fut installée derrière la ferme. Une fabrique d'aliments fut installée au bout du corps de bâtiments principal avec des cellules pour le blé, l'orge et le maïs.

Cependant, Joseph Letort, qui exploitait la ferme avec son épouse et un salarié, était cultivateur avant d'être éleveur. Avec la ferme de la Réauté en Thorigné-Fouillard, un partage de matériel agricole avait été mis en place. L'entraide était développée entre les agriculteurs de l'époque, qui se retrouvaient au café après la messe dominicale, échangeant des conseils.



Les anciens bâtiments agricoles*, qui encadrent la cour (vue de l'extérieur) restent impressionnants.*

En 1991, nouveau changement de génération. Yvonnick et Sylvie Letort reprennent l'exploitation, abandonnent l'élevage porcin et optent en 1998-2000 pour l'agriculture biologique sur l'impulsion de la laiterie Triballat de Noyal-sur-Vilaine qui avait développé cette spécialité.



Aquarelle de la ferme d'Ifer par Charles Montigné, 2002.

Leurs fils, Simon et Clément Letort, qui ont repris l'exploitation de la ferme en 2023, ont aujourd'hui en charge un cheptel d'environ cent vaches laitières sur un peu plus de cent hectares et proposent comme leurs parents, en collaboration avec d'autres producteurs de la vente directe deux fois par semaine. Ainsi, aujourd'hui, Ifer est devenu un lieu d'approvisionnement pour les Acignolais en lait, pain, légumes ou viande de bœuf.



Panneaux à l'entrée de la ferme d'Ifer.



La ferme d'Ifer, avec ses bâtiments d'élevage, en 2026.

Sources :
NISARD, Charles, Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français, t. II, Paris : E. Dentu, 1867, p. 289
MORICE, Hyacinthe, Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, t. II, Paris : Charles Osmont, 1742, p. 595-597
LE MOING, Jean-Yves, Les Noms de lieux bretons de Haute-Bretagne, Spézet : Coop Breizh, 1990
GUILLOTIN de CORSON, Amédée, Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, t. IV, Rennes : Fougeray, 1883, p.5
BROUSSILLON (de), Bertrand, La Maison de Laval, t. II, Paris : Picard, 1898
COUFFON de KERDELLECH (de), Alexandre, Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, t. II, Nantes : Forest et Grimaud, 1877
BANÉAT, Paul, Le Département d'Ille et Vilaine, t. I, Rennes : J. Larcher, 1927
PARIS, Louis (dir.), Le Cabinet historique, t. III, Paris : 1857
CHAIX d'EST-ANGE, Gustave, Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle, t. XIX, Évreux : Hérissey, 1927, p.177
COURCELLES (de), Jean-Baptiste-Pierre, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, vol. 4, Paris : 1822, p.195
DENIS, Albert, *Toul pendant la Révolution*, Toul : Lemaire, 1892
GUILLOU, Adolphe, REBILLON, Armand, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Rennes : Oberthur, 1911

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 E 640
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Registres paroissiaux, cadastre napoléonien et recensements d'Acigné
Archives départementales de Loire-Atlantique, B 2268, B 2088
Archives municipales de Rennes, Registres paroissiaux
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Registres paroissiaux et état-civil de Toul
Archives nationales, Dossier de Chevalier de la Légion d'Honneur de Jean Baptiste Le Lymonnier de la Marche, en ligne, sur *Base Léonore*
Bibliothèque des Champs Libres (Rennes), Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, en ligne, sur *Tablettes rennaises*
BnF, Fichier Bossu, en ligne, sur *Gallica*
Témoignage d'Yvonnick Letort (août 2025)